

Le mardi vingt-huit mars deux-mille-vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard MORILLEAU, Maire.

Étaient présents : Bernard MORILLEAU, Nathalie PRIOUR, Stéphane LAMBERT, Monique DIONNET, Gérard ALLAIN, Roger MASSON, Aurélie GUITTENY, Constant CHAUVET, Ivan THERY, Isabelle NICOLAS, Catherine L'HELGOUALCH, Olivier GUILLET, Laurence RENAUDINEAU, Samuel BERTHELOT, Thierry RICCI, Delphine CHAUVET, David BINET, Mariette LOIRAT, Christophe BELIN, David RIMBERT, Guy-Luc FRADIN, Fabienne MERCERON, Sandra AUGIERAS, Bruno CLAVIER.

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Christine GIRAUDINEAU donne pouvoir à Nathalie PRIOUR

Nathalie BOSSARD donne pouvoir à Bernard MORILLEAU

Anthony JAUNATRE donne pouvoir à Gérard ALLAIN

Étaient absents : Frédéric ERAUD, Yannick LE BIHAN

Date de la convocation : 22 mars 2023

Patrick MARIOT, Directeur Général des Services participe à la séance.

Roger MASSON est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 29 / présents : 24 / pouvoirs : 3 / abstention : / suffrages exprimés : 27 / absent : 2

Publié ou notifié le 30 mars 2023

18 – AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PASSAGE EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES DE LA CARRIERE DE LA COCHE

M. Le Maire présente au Conseil municipal le projet de passage en installation de stockage de déchets inertes de la carrière de La Coche qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique.

L'exploitation de la carrière de la Coche a débuté au début des années 60. L'autorisation d'exploitation a été transférée au profit de la société GSM par arrêté préfectoral du 6 juillet 2011.

Le site "Carrière de la Coche" se localise au lieu-dit « la Coche », au nord-ouest du territoire communal de Sainte-Pazanne et au nord-est du territoire communal de Saint-Hilaire-de-Chaléons

Pour accéder au site, un nouvel accès commun avec la centrale de béton UNIBETON sera réalisé au nord-ouest de l'emprise actuelle du site ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement). L'accès futur se réalisera depuis la RD 79, sur la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons au niveau de l'ancienne déchèterie.

Aujourd'hui, le gisement du site exploité jusqu'à présent est épuisé. Ainsi, la société GSM souhaite poursuivre l'exploitation du site en installation de stockage de déchets inertes (ISDI), consistant en la poursuite du remblayage de l'excavation actuelle par des déchets inertes extérieurs non recyclables jusqu'à la topographie du terrain initiale, à des fins de remise en état et de sécurisation des fronts.

De manière complémentaire, la société GSM souhaite la poursuite des activités de négoce et de traitement/recyclage sur le site. A cet effet, le site "Carrière de la Coche" continuera d'accueillir des stériles de traitement pour valorisation (criblage et lavage des matériaux), et les déchets de béton pour la fabrication de granulats recyclés.

Le projet de passage en ISDI de la carrière de la Coche permettra de maintenir un exutoire local pour la gestion des déchets inertes des entreprises de bâtiments et de travaux publics, et des déchèteries du secteur. Cette activité offrira des services complémentaires à la vente de granulats sur le site (commercialisation des stériles lavés et de granulats fabriqués recyclés à partir des déchets de béton entrants sur le site).

Le volume de remblais (déchets inertes extérieurs) restant pour atteindre la topographie du terrain initiale dans la fosse actuelle du site (profil final envisagé) est estimé à 2 300 000 m³ soit 3 910 000 tonnes pour une

Accusé de réception en préfecture
044-214401861-20230328-del-230328-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

densité de 1,7 t/m³. L'accueil des déchets inertes extérieurs est sollicité à hauteur de 220 000 tonnes/an au maximum (et 200 000 tonnes/an en moyenne).

La remise en état prévue du site "Carrière de la Coche" consistera à constituer une plateforme enherbée sur la zone en cours de remblayage et sur la plateforme technique, pour un projet éventuel de parc photovoltaïque. La centrale à béton UNIBETON sera conservée sur la plateforme technique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce dossier.

PJ : Résumé non technique de l'étude d'impact.

Le dossier d'enquête publique est consultable directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/4444> ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

Après débats, M. Le Maire soumet au vote les propositions suivantes :

- **Avis réservé avec 4 conditions** : 1- demande à la Préfecture et au syndicat de l'eau d'engager une étude complémentaire avec possibilité de stocker de l'eau au niveau de la carrière. 2-demande dans le cas d'une poursuite d'activité que la sortie sur la route départementale n°79 soit réalisée rapidement et que les porteurs de projet s'engagent à venir présenter devant le conseil municipal une fois par an, un point sur leur activité. 3-demande qu'une attention particulière soit portée sur le maintien de la biodiversité du secteur. 4-demande que la municipalité soit associée au devenir de la carrière à l'issue de son exploitation.
- **Avis favorable avec conditions** (maintien de la biodiversité, contrôle annuel de l'évolution du site et de la renaturation du site).
- **Avis défavorable**

Il est procédé au vote à main levée :

- 18 voix pour un avis réservé avec 4 conditions
- 6 voix pour un avis favorable avec conditions
- 3 voix pour un avis défavorable

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'émettre à une majorité de 18 voix un avis réservé avec 4 conditions sus visées sur le projet.

Le maire

Bernard MORILLEAU



Le secrétaire de séance

Roger MASSON

Accusé de réception en préfecture
044-214401861-20230328-del-230328-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023